

Rapporteur général : M. Stéphane CREACH

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional**  
**« Participation régionale aux Pactes métropolitains d'innovation »**  
*(report de la session de décembre 2016)*

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les pactes métropolitains d'innovation permettent d'identifier les domaines stratégiques d'innovation sur lesquels l'État et les métropoles souhaitent investir ensemble. Les expérimentations et projets innovants, les partenariats à mettre en œuvre et les moyens à engager sont également identifiés.

Trois grands axes ont été arrêtés : la transition énergétique et l'environnement, la ville intelligente et les mobilités, l'excellence économique et le rayonnement international.

La métropole de Rennes a opté pour l'axe 2 « *villes intelligentes et mobilités* » et la métropole de Brest pour l'axe 3 « *excellence économique et rayonnement international* ».

La Région a souhaité co-signer et participer financièrement à ces contrats. Cette co-signature démontre le soutien global de la Région à la démarche et souligne son intérêt concernant l'ensemble des projets contenus dans le pacte. Néanmoins, son financement n'abonde que certains projets prioritaires.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme il l'avait souligné dans son avis du 5 octobre 2015 sur les contrats métropolitains de Brest et de Rennes, le CESER considère avec intérêt les enjeux de gouvernance territoriale, de coopération entre territoires et le rôle pris par la Région pour garantir la solidarité territoriale face au phénomène de métropolisation.

Le CESER se félicite de la participation financière du Conseil régional à ces pactes métropolitains d'innovation. Cette opportunité de financement s'inscrit dans la ligne politique qui avait prévalu à la mise en place de l'avenant au CPER que le CESER avait approuvé en décembre 2016. Au-delà de sa participation financière, il souligne l'importance d'une position pro-active du Conseil régional qui met en évidence les liens nécessaires entre collectivités à l'échelle régionale et infra-régionale et assure la cohérence entre les enjeux portés par la Région et les métropoles. A ce sujet, le CESER constate toutefois que les engagements portés par ces Pactes ne portent que sur le premier volet « *permettant de financer des grands projets innovants* » et non sur le second « *permettant de renforcer des actions partagées entre la métropole et les territoires voisins dans un esprit de réciprocité* ».

Les thématiques prioritaires retenues par Brest et Rennes sont incontestablement en adéquation avec les enjeux retenus dans les contrats métropolitains. Le CESER redit ici l'importance des enjeux de mobilité et de maritimité auxquels il est attaché pour la Bretagne.

Les projets faisant l'objet de financements sont des projets emblématiques pour chacune des métropoles. Il n'est pas du ressort du CESER d'entrer ici dans le détail de chacun d'eux mais il ne peut que noter la cohérence des projets financés avec les grands enjeux du développement régional : développement des mobilités, développement des clusters de recherche, diffusion territoriale de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) que le CESER avait notamment appelée de ses vœux dans son étude prospective « *Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne : une approche prospective* » (mars 2012).

Néanmoins, le CESER s'interroge sur le processus d'élaboration de ces pactes et les choix de financement du Conseil régional.

- Concernant l'élaboration de ces pactes, le CESER s'interroge sur la place des Conseils de développement des deux métropoles dans leur élaboration. Ont-ils été consultés ? Associés aux choix des thématiques prioritaires ?
- Concernant les projets ciblés faisant l'objet d'un financement régional dédié, le CESER s'interroge sur les critères qui ont prévalu au choix de ces projets et sur la disproportion de financement entre les différents projets.

Enfin, le CESER souhaite qu'un bilan des actions engagées à l'occasion de ces contrats soit élaboré et qu'il puisse, tout comme les Conseils de développement, en être destinataire. Il reste vigilant au développement équilibré de la Bretagne et sera, à ce titre, particulièrement attentif à la réalisation de ces Pactes et leur capacité à irriguer l'ensemble du territoire régional.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Participation régionale aux Pactes métropolitains d'innovation (report de la session de décembre)

Nombre de votants : 44

Ont voté pour l'avis du CESER : 44

Dominique LECOMTE (CCIR), Nathalie MARCHAND (CRAB), Patrick CARE (UE-MEDEF), Lucien TRAON (CGPME), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (URCIDFF), Marie-Martine LIPS (CRESS), Jacqueline PALIN (CROS), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Yannick HERVE (CRAJEP)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Mme Sylvie MAGNANON Bretagne Vivante - SEPNB

J'interviens au nom des associations Bretagne vivante, Eau et Rivières de Bretagne et le réseau Cohérence.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement se réjouissent du **projet de pacte de Brest métropole**, pacte centré sur la mer et visant à accroître le potentiel scientifique et économique de la Cité du Ponant et à amplifier le rayonnement d'une Bretagne maritime au-delà de l'Europe. L'ambition est palpable, nous nous en félicitons.

Nous appuyons en particulier le projet de développer, via le Campus mondial de la mer, une véritable « société de la connaissance marine pour comprendre et anticiper ». Nous ajoutons que **ce besoin de connaissance est particulièrement important dans le domaine de l'écologie marine et côtière**, tant sur le domaine marin à proprement parler que sur les milieux littoraux.

Cependant, tout en adhérant assez largement à ce pacte métropolitain, nous exprimons les remarques et les propositions suivantes.

Le projet intitulé « Pôle des excellences maritimes : espaces de diffusion des connaissances » juge important « que le Campus mondial de la mer tisse des liens solides avec la population brestoise et régionale » ; il propose à juste titre de partager les enjeux et les problématiques de recherche avec le plus grand nombre. Ce partage ne peut pas s'appuyer uniquement, comme cela est proposé, sur la construction de « deux vitrines métropolitaines grand public », Océanolab d'une part, et la Vitrine maritime des Capucins d'autre part. Elle doit aussi **mobiliser les autres relais locaux, en particulier le tissu associatif** qui sur la rade de Brest, travaille déjà à la production de connaissances naturalistes, à leur vulgarisation, et plus globalement à l'éducation à l'environnement. Les acteurs des zones **Natura 2000 en mer** et **l'Agence des aires marines protégées** ne doivent pas non plus être oubliés. En associant les compétences de tous ces acteurs, **le dispositif de production et de diffusion des connaissances sur le domaine marin et littoral sera utilement complété et plus largement déployé.**

Dans cet ordre d'idées, et concernant le projet « Institut de l'Université des Nations Unies », nous observons que, tout en appelant la synergie entre les différentes structures de recherche, le pacte semble oublier là encore certains organismes à même de nourrir les analyses scientifiques, tels que le **CEDRE, le CEVA ou l'IPEV**. Ils peuvent pourtant enrichir considérablement les recherches, notamment par leur connaissance des relations entre les activités humaines et les milieux naturels marins et littoraux.

A cet égard, nous souhaiterions qu'un des champs principaux d'étude et d'enseignement de l'Institut de l'Université des Nations Unies concerne les interactions homme-nature, et en particulier **la prévention et la maîtrise des impacts environnementaux des activités maritimes et littorales**. Il nous paraît indispensable que ce Campus de la mer s'enrichisse d'un vrai pôle d'expertise scientifique dédié aux **études des impacts des activités marines et côtières sur les écosystèmes** ; ce pôle devrait par ailleurs veiller à développer un programme scientifique libre et critique sous la conduite d'un comité d'orientation ouvert à la société civile. Une telle perspective, déjà évoquée lors du Grenelle de la Mer, constituerait un modèle intéressant à l'orée d'une montée de « l'économie bleue », et offrirait un réel potentiel de développement en termes de recherche et d'ingénierie, à l'échelle de l'Europe mais aussi au-delà, en particulier pour l'Afrique.

Enfin, dans le cadre du Campus mondial de la mer, il est envisagé de mettre en place quatre clusters de recherche-développement permettant, notamment, d'aider les entreprises à conquérir de nouveaux marchés « à forts potentiels ». L'un de ces marchés concernerait **l'exploitation d'hydrocarbures et de minerais en mer profonde**. Nous y voyons une **contradiction majeure avec les objectifs de développement durable** et de lutte contre les effets du changement climatique. Au nom des COP 21 et 22, nous considérons qu'il faut absolument proscrire la recherche de nouvelles sources d'hydrocarbures où que ce soit, et d'autant plus en mer. Les recherches sur les sources d'énergie non fossiles et non polluantes devraient à contrario être davantage soutenues.

Pour conclure et à l'intention du Conseil régional qui, souhaitons le, va soutenir ce projet de pacte de Brest métropole, nous avons la conviction que le rayonnement du pôle brestois sera encore plus intense s'il peut valoriser fortement les résultats positifs d'une **gestion exemplaire, durable et co-construite de notre zone côtière**, et ce à l'échelle de l'ensemble de la région.